



Mondercange, le 26 mai 2020

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention pour la séance du conseil communal du 29 mai 2020

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 29 mai 2020 l'intervention suivante :

Célébrer les mariages civils dans un local autre que la Mairie est un sujet qui a déjà plus d'une fois été débattu, mais dont l'avancement a toujours été empêché par les dispositions légales en la matière. Comme le précise le code civil, ces cérémonies doivent avoir lieu obligatoirement dans la « maison commune », c'est-à-dire dans la Mairie.

Actuellement, la plupart de nos habitants décidés à se marier tendent à renoncer à la cérémonie religieuse, et la festivité principale se déroule dans la Mairie en présence du Bourgmestre ou de son représentant.

Il n'est pas rare que les bâtiments administratifs hébergeant les Mairies ne sont pas pourvus de salles pouvant accueillir un nombre important d'invités. Heureuse fut donc, en temps de pandémie et de distanciation sociale, la décision du Gouvernement de déroger temporairement à la loi en autorisant en cas de besoin la célébration des mariages et des partenariats dans un édifice autre que l'Hôtel de Ville.

La Mairie de Mondercange dispose d'une salle de réunion qui peut prêter le cadre à des manifestations de petite envergure sans pour autant inspirer une solennité adaptée à un acte ne dépassant guère la procédure purement administrative. Or, on pourrait s'imaginer que de tels événements puissent à l'avenir se dérouler dignement dans la chapelle de Bergem lorsque les activités culturelles que nous supposons rares, n'y font pas obstacle.

Comme nous sommes d'avis qu'il y a lieu d'encourager l'objectif que le Gouvernement a inscrit dans son accord de coalition visant la modernisation de la législation se rapportant aux

cérémonies civiles et de profiter de l'occasion pour offrir à nos citoyens la possibilité de disposer d'un cadre plus cérémonieux pour leurs unions légitimes, nous prions le Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir nous fournir les réponses aux questions suivantes :

- le Collège des Bourgmestre et Échevins, reconnaît-il la nécessité que la Commune de Mondercange dispose à l'avenir d'une salle pouvant accueillir un public nombreux pour célébrer dans un cadre solennel et assez spacieux les mariages civils et les déclarations de partenariat ?
- le Collège des Bourgmestre et Échevins, entend-il encourager le plan des dames Sam Tanson, Ministre de la Justice, et Taina Bofferding, Ministre de l'Intérieur, visant à pérenniser leur mesure temporaire pour autoriser les communes à avoir recours dorénavant à des édifices autres que la Mairie pour la tenue des mariages et partenariats ?
- Le Collège des Bourgmestre et Échevins, est-il disposé à déterminer les édifices entrant en ligne de compte pour servir à cette fin ?
- dans l'affirmative, est-il d'accord à prendre contact avec le Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique pour négocier les conditions d'une mise à disposition de la Chapelle de Bergem pour réaliser le but pré-décrié ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM
Marc FANCELLI
René PIZZAFERRI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK